



Plan de modernisation des installations industrielles



ACTUALITÉ RÉGLEMENTAIRE

Plan de modernisation des installations industrielles :

recensement, évaluation des équipements critiques
Applicable à toutes les ICPE soumises à autorisation (arrêté du 4 octobre 2010).

Vos Obligations :

- ▶ Recenser précisément tous les équipements pouvant être à l'origine ou participant à un risque de pollution,
- ▶ Etablir un état initial de ces équipements,
- ▶ Réaliser un plan d'actions visant à assurer la conformité de l'équipement,
- ▶ Mettre en place un plan d'inspection,
- ▶ Faire réaliser des inspections périodiques.

LES ÉQUIPEMENTS CONCERNÉS

▶ Les équipements concernés :

- ▶ Réservoirs Cryogéniques
- ▶ Bacs de stockage de liquides inflammables ou de produits dangereux.....
- ▶ Equipements de génie civil (cuvettes de rétention).....
- ▶ Tuyauteries et capacités (supports de canalisation, caniveaux en béton,...)
- ▶ Canalisations de transport de gaz combustibles, d'hydrocarbures et produits chimiques.....
- ▶ Instrumentations de sécurité MMRI.....

ÉCHÉANCE ETAT INITIAL

- 30 juin 2011
- 31 décembre 2011
- 31 décembre 2011
- 31 décembre 2012
- 31 décembre 2012
- 31 décembre 2013

NOTRE SAVOIR-FAIRE

Nous vous assistons dans l'établissement :

- ▶ de l'état initial,
- ▶ d'un document de référence pour le suivi des équipements à risque,
- ▶ de dossiers techniques des équipements,
- ▶ de plans d'inspection et ou de surveillance,
- ▶ des fiches de suivi pour chaque équipement,
- ▶ du plan d'actions.

NOTRE FAÇON DE TRAVAILLER

- ▶ sur votre site en mettant un de nos ingénieurs à disposition,
- ▶ depuis nos bureaux avec un planning de réunions et visites périodiques pour bénéficier d'une équipe d'ingénieurs.

NOS ATOUTS

La souplesse d'une PME à votre service

Réactivité et proximité

Nos implantations nous permettent :

- ▶ de connaître les organismes locaux et d'anticiper les exigences de l'Inspection des ICPE et de l'Inspection du Travail,
- ▶ d'être réactifs aux demandes clients.

Indépendance vis-à-vis des bureaux de contrôle réalisant les inspections,

Une démarche pragmatique et l'expérience de spécialistes.

REJOIGNEZ-LES

EDF thermique (Antilles, la réunion, UP Cordemais) • Valdepharm



NEODYME NORD PICARDIE

5 rue Voltaire
59 184 SAINGHIN EN WEPPES
06 16 64 37 55

NEODYME SUD-EST

31 rue Mazenod
69 426 LYON cedex 03
04 78 39 05 83

NEODYME ILE DE FRANCE

86 bis rue Amelot
75 011 PARIS
01 53 34 87 43

NEODYME NORD-OUEST

26 rue Alfred Kastler
76 130 MONT SAINT AIGNAN
02 32 10 73 33

NEODYME CENTRE-OUEST

6 rue de la Douzillère
37 300 JOUE LES TOURS
02 47 75 18 87